



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

21 octobre 2011

Mesures de protection contre les crues du Rhône à Obergesteln

(IVS).- Les mesures de protection contre les crues du Rhône à Obergesteln ont été inaugurées par le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, après un peu moins de trois ans de travaux. En plus du remplacement d'un pont routier, plusieurs élargissements ont été réalisés pour mieux protéger le village contre les crues.

Après les crues, le projet

Le village d'Obergesteln a été touché lors des crues de 1987 et 1993. Pour cette raison, des mesures de protection contre les crues ont été planifiées, mises à l'enquête publique en juillet 2004 et approuvées par le Conseil d'Etat en avril 2006. Pour des raisons financières, le projet a dû être adapté et remis à l'enquête en septembre 2007, suivi de l'approbation du projet par le Conseil d'Etat en novembre 2008.

Les travaux

Les travaux ont pu débuter au printemps 2009 après la fonte des neiges. Le gabarit du pont routier près de la gare et de la passerelle à la hauteur du Golf ont été agrandis. Le Rhône a ensuite été élargi à plusieurs endroits. La réalisation de ces mesures a permis d'augmenter la capacité d'écoulement du Rhône de près de 70%, soit de 70 à 120 m³/s. Les coûts du projet s'élèvent à environ 3.5 millions de francs.

Sécurité, environnement et loisirs

Les mesures de protection contre les crues n'ont pas seulement amélioré la sécurité du village, mais ont aussi apporté une plus-value pour la nature grâce à l'amélioration de la dynamique de la rivière et du nouvel aménagement de l'espace du cours d'eau. Les mesures prennent également en compte les besoins du terrain de golf et de la piste de ski de fond afin de donner à tout le monde la possibilité de profiter d'un espace encore plus attractif.

Avec la réalisation de ce projet, l'aménagement futur du Rhône tel que prévu par le plan d'aménagement de la 3^{ème} correction du Rhône devient réalité sur un premier tronçon de 1.3 km.



Digue de protection avalanche „Oberbach“ Ulrichen

Les matériaux excédentaires d'environ 22'000 m³ provenant du chantier de Rhône 3 - Obergesteln, ont pu être revalorisés dans le cadre de la construction de la digue de protection contre les avalanches „Oberbach“, située à proximité du village d'Ulrichen sur la commune d'Obergoms.

Cette synergie entre deux grands projets de la commune d'Obergoms a permis un respect de l'environnement s'accompagnant d'un gain économique, grâce à une bonne collaboration entre l'Administration communale et les Services de l'Etat.

La nouvelle digue surélevée, entre 12 et 17 mètres par endroit, permettra une protection adéquate des diverses infrastructures de la région. Le coût total s'élève à 500'000 francs.

Notes aux rédactions

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le conseiller d'Etat Jacques Melly – 027 606 33 00 ou Jgnaz Burgener, chef de la Section routes cantonales et cours d'eau du Haut-Valais – 079 433 29 04.